


Février 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 19-23 mars 2012

**Rapport succinct de la vingt-troisième Consultation technique des
organisations régionales de la protection des végétaux**

Point 12.2 de l'ordre du jour provisoire

1. La vingt-troisième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) a été accueillie par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), en collaboration avec l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) vietnamienne, à Hanoï (Viet Nam), du 28 août au 2 septembre 2011. Étaient présents à la Consultation: des représentants du Secrétariat de la CIPV, du Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et de six ORPV: la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), le Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur (COSAVE), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique.
2. La Communauté Andine, la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes, le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient n'étaient pas représentés à la réunion.
3. Le texte intégral du rapport peut être consulté à l'adresse:
[https://www.ippc.int/index.php?id=1111027&tx_publication_pi1\[showUid\]=2183109&frompage=1111027&type=publication&subtype=&L=0#item](https://www.ippc.int/index.php?id=1111027&tx_publication_pi1[showUid]=2183109&frompage=1111027&type=publication&subtype=&L=0#item)

I. Examen des activités des ORPV

4. Chacune des ORPV participant à la Consultation a présenté les activités organisées dans sa région au cours de l'année écoulée et portant sur:
 - la mise au point de plans d'activités, de normes et de directives régionales en matière de mesures phytosanitaires;

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org

- la participation à l'organisation des ateliers régionaux (projets de NIMP, éradication d'organismes nuisibles, etc.);
- l'échange d'informations, notamment sur les signalements d'organismes nuisibles;
- l'amélioration des compétences phytosanitaires grâce à des projets de renforcement des capacités;
- l'élaboration de plans d'urgence et de programmes d'éradication;
- les principales questions relatives aux organismes nuisibles.

II. Statut de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments et examen de la demande d'admission de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient à la qualité d'ORPV

5. En ce qui concerne la création de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire, la situation actuelle reste inchangée et il est peu probable qu'une nouvelle ORPV voit le jour à brève échéance dans les Caraïbes.

6. Le fait que l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient ait un statut intergouvernemental lui permet d'être reconnue comme ORPV par la CIPV.

7. Au vu des fonctions décrites dans l'Accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et dans le procès-verbal de la première réunion du Conseil d'administration de cette organisation, la Consultation technique est convenue que l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient satisfaisait aux exigences fonctionnelles minimales. La vingt-troisième Consultation technique recommande à la CMP d'admettre l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient à la qualité d'ORPV, en vertu de l'article IX de la CIPV.

III. Secrétariat de la CIPV: le point des activités

8. Le Secrétariat de la CIPV a fait le point sur chacune de ses activités principales, notamment l'établissement de normes, l'échange d'informations, la présentation de rapports à la CIPV par le biais des ORPV, le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV, le renforcement des capacités et le règlement des différends.

9. En ce qui concerne **l'établissement de normes**, il a été indiqué qu'un nouveau système permettant de communiquer des observations en ligne avait été mis en place pour faciliter la présentation des observations formulées par les membres. Certaines caractéristiques du système ayant soulevé des questions, la Consultation technique a demandé au Secrétariat d'améliorer le système de façon à ce que les pays puissent échanger leurs observations sans les soumettre au Secrétariat, les limitations du système étant bien entendu prises en compte.

10. Concernant **l'échange d'informations**, la Consultation technique a été informée de la mise à jour du Portail phytosanitaire international (PPI) et a reçu des informations sur les activités récentes de la CIPV en matière d'échange d'informations et de renforcement des capacités. En particulier, l'APPPC a récemment organisé un atelier sur l'échange d'informations dans la région et a mis en ligne son nouveau site Web.

11. Un rapport a été présenté sur les progrès accomplis par le **Système d'examen et de soutien de la CIPV**, ce qui a donné l'occasion de rappeler aux ORPV qu'elles avaient un rôle décisif à jouer dans ce domaine. La Consultation a été informée que l'APPPC avait récemment publié un document rassemblant l'information transmise par ses membres au sujet de la mise en œuvre de la CIPV et que celui-ci pouvait être consulté sur le site Web de l'APPPC.

12. La Consultation technique a été mise au courant des faits récents concernant les travaux de la deuxième réunion du groupe de travail d'experts de la CIPV chargé du renforcement des capacités phytosanitaires et a été informée de la conclusion de l'analyse du plan de travail ainsi que de la

décision prise par le groupe de travail d'experts de proposer la création d'une structure spécifique pour contrôler les activités de renforcement des capacités conduites dans le cadre de la CIPV. Suite à une proposition, les ORPV sont convenues de présenter collectivement à un donateur une proposition de projet prévoyant, dans toutes les régions, l'organisation d'un atelier de formation de formateurs sur les questions relatives à la CIPV et l'utilisation de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP).

13. L'année dernière, une aide avait été demandée pour **régler un différend commercial phytosanitaire** et le Secrétariat a fait savoir qu'il était en train de sélectionner des experts techniques pour représenter les deux parties.

IV. Suite donnée à la sixième session de la CMP

14. Des mesures ont déjà été prises sur la plupart des points traités par la CMP à sa sixième session et qui appelaient une suite, notamment: atelier sur les céréales, élaboration d'une stratégie globale par la CIPV, dotation en personnel du Secrétariat, préparation d'un document sur la mobilisation de ressources en faveur de la CIPV et retrait par la FAO de sa proposition d'envoyer aux membres un questionnaire relatif à la CIPV en tant qu'organe relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO.

V. Plan d'activités de la CMP - Rôle et activités des ORPV

15. Concernant les thèmes de la CMP devant faire l'objet d'un débat externe à la session scientifique, la Consultation technique a proposé le thème des plantes aquatiques en tant qu'organismes nuisibles et en tant que cultures à protéger des organismes nuisibles. Elle a aussi proposé d'organiser un atelier ou une manifestation en marge de la session de la CMP pour faire mieux comprendre l'importance des incidences potentielles de la future norme sur les conteneurs maritimes.

VI. Programme de travail de la Consultation technique pour 2010-2012

16. La Consultation technique a examiné son programme de travail précédemment approuvé pour la période 2010-2012 (Annexe 1) et décidé de réviser la section relative à l'année 2012, afin de tenir compte de la stratégie adoptée par la CIPV et des critères suivants:

- Conserver les objectifs stratégiques adoptés par la CMP à sa sixième session.
- Lancer des sous-activités liées aux rôles et aux fonctions des ORPV.
- Déterminer pour chaque sous-activité le résultat souhaité, l'organe responsable et le calendrier.

17. Il a été décidé d'envoyer un projet de plan général et de texte d'introduction à l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, à l'OEPP et à l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux afin que ces organisations formulent des observations avant juillet 2012.

VII. Faits nouveaux en matière d'analyse du risque phytosanitaire, notamment le changement climatique et les risques d'introduction d'organismes nuisibles, PRATIQUE, les espèces envahissantes, l'analyse des risques sur toute la filière

Questions d'actualité concernant les organismes nuisibles

18. La Consultation technique est convenue d'analyser les cas de Huanglongbing (HLB), *Tuta absoluta* et la cochenille rose du manioc à sa prochaine réunion, afin que les régions puissent échanger des informations et élaborer des initiatives conjointes pour faire front à ces nouveaux organismes nuisibles.

19. L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes a fait savoir qu'un projet de document sur le changement climatique et ses implications pour l'analyse du risque phytosanitaire faisait actuellement l'objet d'un examen collégial. Sa position concernant les espèces exotiques est maintenant disponible tandis que le projet de norme régionale sur les Directives pour l'analyse des risques sur toute la filière (Norme régionale pour les mesures phytosanitaires 31) est soumis à d'ultimes contrôles. L'OEPP a indiqué que le projet PRATIQUE s'était conclu avec succès et que, pour tester les résultats, on s'intéresserait principalement à l'efficacité de l'analyse du risque phytosanitaire (ARP). L'OEPP a aussi évoqué une étude sur les végétaux destinés à la plantation, qui devrait déboucher sur la mise au point de systèmes de tri avant importation, et le programme de travail sur les plantes exotiques envahissantes, qui est devenu une priorité en matière d'analyse du risque phytosanitaire. L'APPPC a signalé l'existence de plusieurs projets en cours d'exécution et fait savoir qu'une suite avait été donnée à PRATIQUE dans le cadre d'un projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) exécuté dans cinq pays asiatiques. Le COSAVE s'est attelé à la normalisation des procédures de l'ARP au niveau national et il organisera un atelier régional sur l'ARP en 2012. L'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux a déclaré que les espèces exotiques envahissantes devaient mobiliser l'attention, en particulier celles qui représentaient potentiellement un risque pour l'environnement. L'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique a fait savoir que de nouvelles formations avaient été organisées pour renforcer les capacités des pays de la région en matière d'ARP.

Certification électronique

20. Il a été souligné que la certification phytosanitaire électronique faisait désormais officiellement partie du programme de travail de la CIPV. En mars 2011, la CMP a adopté la version révisée de la NIMP 12, qui mentionne explicitement la certification électronique. Une réunion du groupe de travail a été accueillie par la République de Corée à Séoul, du 7 au 10 juin 2011. Elle a rassemblé 43 participants venus de 23 pays, et deux organisations régionales.

21. L'objectif général de la réunion était de déterminer les éléments qu'il convenait d'élaborer pour mettre au point un système normalisé de certification phytosanitaire électronique, mais plusieurs objectifs spécifiques venaient s'y ajouter, à savoir, le contenu normalisé du certificat phytosanitaire électronique et des procédures normalisées de transmission propres à garantir la fiabilité et l'authenticité du certificat phytosanitaire électronique envoyé par une ONPV exportatrice à une ONPV importatrice.

22. La réunion a eu plusieurs moments forts, il a notamment été décidé de changer les termes « eCert » et « eCertification », couramment utilisés, pour les remplacer par « ePhyto », des informations ont été données sur les derniers progrès réalisés et des groupes de discussion ont permis aux participants d'échanger leurs expériences et leurs idées sur le travail de normalisation à accomplir pour faciliter la circulation mondiale des certificats électroniques « ePhyto ».

23. À l'issue de ces travaux, trois groupes de travail ont été créés sur: i) le schéma XML de la CIPV et le plan de la NIMP 12, ii) l'harmonisation des listes de codes de la NIMP 12 et iii) l'harmonisation des protocoles d'échange de données et l'harmonisation des protocoles de sécurité. Les groupes de travail ont examiné leur thème respectif et élaboré un programme de travail dont l'objectif est l'élaboration d'un projet d'appendice à la NIMP 12 début 2012.

24. L'OEPP a informé la Consultation technique qu'une réunion serait organisée en octobre sur ce sujet et que l'on pouvait envisager de reprendre les codes qu'elle utilisait elle-même, pour harmoniser les certificats électroniques e-phyto à l'échelle internationale.

Interventions et plans d'urgence

25. Étant donné que les plans d'urgence représentent une activité importante de la Consultation technique, il a été proposé que ceux-ci soient mis en ligne sur la page du PPI consacrée aux ressources.

26. L'APPPC a présenté les dernières informations sur le plan d'urgence pour la flétrissure sud-américaine des feuilles. Le COSAVE a fait savoir qu'il préparait un plan régional pour Huanglongbing et qu'il conduisait des activités de surveillance spécifiques pour *Lymantria dispar*, *Thaumastocoris peregrinus* ainsi qu'un plan de lutte régionale contre *Anthonomus grandis*. L'OEPP a signalé que les participants à l'atelier sur l'éradication, organisé l'année précédente, avaient appris comment conduire des campagnes d'éradication et comment appliquer l'analyse décisionnelle en utilisant une composante mise au point dans le cadre du projet PRATIQUE. L'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique a aidé plusieurs ONPV à élaborer des plans d'urgence. L'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux a poursuivi l'élaboration de plans d'urgence concernant: *Fusarium oxysporum* f.sp. *cubense*, race tropicale 4 et le virus du bunchy top du bananier.

Contribution des ORPV au système d'examen et de soutien de la mise en œuvre: approches systémiques et signalement des organismes nuisibles

27. En ce qui concerne les approches systémiques, le COSAVE a présenté son document sur les difficultés d'application à soumettre à la prochaine Consultation technique. Pour ce qui est des organismes nuisibles à signaler, le Secrétariat a indiqué qu'il travaillait à un document pour la prochaine session de la CMP. L'OEPP a fait savoir qu'elle s'employait à élaborer un nouveau formulaire de signalement pour aider les membres à remplir les obligations qui leur incombaient dans le cadre de la CIPV. L'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique a fait part des difficultés qu'elle rencontrait pour obtenir des informations auprès de ses membres alors qu'elle devait effectuer les signalements en leur nom.

Incidence économique - coût de l'éradication

28. Compte tenu des pressions exercées par les milieux professionnels pour que les décisions relatives à l'éradication d'organismes nuisibles soient prises rapidement même si on n'a pas évalué avec précision le coût de ces mesures, l'**Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique** prévoit d'organiser un atelier régional sur les façons de planifier judicieusement les interventions face aux incursions d'organismes nuisibles. L'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux a indiqué qu'elle aidait le Panama à éradiquer *A. grandis*.

Rapport de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux sur la possibilité de prélever un droit sur la délivrance des certificats phytosanitaires

29. L'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux a étudié dans l'un de ses pays membres la possibilité de prélever un droit sur la délivrance des certificats

phytosanitaires. Les exportateurs qui souhaitent obtenir un certificat phytosanitaire doivent faire un virement bancaire. Les recettes tirées de la délivrance de 75 000 certificats se sont élevées à un peu plus d'un demi-million d'USD. Pour apporter éventuellement un appui financier à la CIPV, l'accord de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux pourrait être complété par un protocole d'accord relatif au versement de fonds à la CIPV, à concurrence d'un montant qui serait fonction du nombre de certificats phytosanitaires délivrés.

Atelier sur les céréales

30. La Consultation technique a procédé conformément à ce qui avait été décidé à la réunion qui s'est tenue pendant la sixième session de la CMP. Un accord a été trouvé sur la participation, les attentes des ORPV et de la CIPV, le programme, le choix des orateurs ainsi que la composition du comité organisateur.

VIII. Questions diverses

Réflexion sur la célébration du soixantième anniversaire de la CIPV

31. Les propositions suivantes ont été formulées:
- Le Secrétariat de la CIPV conçoit un logo pour cette occasion et l'affiche sur le PPI.
 - Le Secrétariat de la CIPV établit une liste des moments forts des 60 ans d'évolution de la Convention.
 - Négocier avec la poste italienne l'émission de produits liés à la célébration.
 - Organiser une importante manifestation en marge de la session de la CMP.
 - Essayer de vendre ce que fait la CIPV, en suscitant un intérêt qui s'inscrive dans la durée.

IX. Date et lieu de la vingt-quatrième Consultation technique des ORPV

32. Il a été décidé que la prochaine Consultation technique aurait lieu du 27 au 31 août 2012 aux îles Fidji (ou alors au Samoa ou aux Îles Cook). L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et l'OEPP organiseront conjointement la réunion. Pour les sessions ultérieures de la Consultation technique, le tour de rôle suivant a été établi à titre provisoire: 2013 – COSAVE, 2014 – Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux, 2015 – Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et 2016 – Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient / CPI (en cours de consultation).

33. La CMP est invitée à *prendre note* du rapport.

Annexe 1**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONSULTATION TECHNIQUE DES
ORPV EN 2010-2012**

	Activité / Thème	Organe responsable
1	Utiliser les bases de données des ORPV pour établir des rapports dans le cadre de la CIPV	Secrétariat
2	Si les accords portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments entrent en vigueur, il faut informer ces organisations des conditions à remplir pour être reconnues comme ORPV.	Secrétariat
3	Engagement accru des ORPV dans les ateliers régionaux portant sur les projets de NIMP à soumettre aux pays pour consultation	Toutes les ORPV
4	Possibilité d'accroître la participation des ORPV à la formation des rédacteurs du PPI, le cas échéant	Toutes les ORPV
5	Interventions et plans d'urgence - échanges	Toutes les ORPV
6	Certification électronique	Toutes les ORPV
7	Contribution des ORPV au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre en ce qui concerne les NIMP sur les organismes nuisibles (OEPP) à signaler et l'approche systémique (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et COSAVE)	OEPP, Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, COSAVE
8	Faits nouveaux en matière d'ARP, notamment le changement climatique et les risques d'introduction d'organismes nuisibles, PRATIQUE, espèces envahissantes, analyse des risques sur toute la filière	COSAVE, OEPP, Organisation nord-américaine pour la protection des plantes
9	Gestion des préparatifs de la vingt-deuxième Consultation technique – courriels réguliers de mise à jour et de rappel	APPPC/Viet Nam
10	Mise à jour des listes régionales d'organismes nuisibles, si de nouvelles informations sont disponibles	Toutes les ORPV

	Activité / Thème	Organe responsable
11	Indiquer à l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes un point de contact pour le comité directeur sur la certification électronique, avant la fin de 2010	Toutes les ORPV